



## Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 29 septembre 2025, à la salle de l'église, à Amherst à 09h30 à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf,
Steven Larose	Montcalm
Pascale Blais	Arundel
Luc Tremblay	Amherst

Tous formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M, le président souhaite la bienvenue aux membres.

Le secrétaire-trésorier/coordonnateur Bernard Davidson est également présent.

Le secrétaire-trésorier Bernard Davidson, confirme avoir fait parvenir par courriel certifié à tous les membres du conseil d'administration, un avis de convocation de cette séance par courriel, avec preuve d'envoi et de réception conformément à la loi. Les membres du conseil d'administration confirment la réception de l'avis de convocation.

R.49-09-2025

### **2. RÉOLUTION 49-09-2025- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE la présente séance extraordinaire soit ouverte et que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance extraordinaire, présences et confirmation avis de convocation de la séance extraordinaire.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation des prévisions budgétaires 2026.
  - a) Période de questions
  - b) Adoption des prévisions budgétaires 2026.
4. Levée de la séance.

Adoptée



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest**

**4. RÉSOLUTION 50-09-2024 ADOPTION DES PRÉVISIONS  
BUDGÉTAIRES 2026**

CONSIDÉRANT QUE RIMRO a déposée et remis à chaque membre du conseil d'administration, une copie des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 préparé en collaboration avec le président M. André Ste-Marie, Bernard Davidson, coordonnateur et le service de comptabilité de la municipalité de Brébeuf;

CONSIDÉRANT la présentation faite et les précisions apportées suite aux questions des membres du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE ce budget est accompagné d'un projet de répartition des quotes-parts pour chacune des municipalités de la régie;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Pascale Blais et unanimement résolu

QUE suite à la présentation des prévisions budgétaires 2026, le conseil d'administration adopte le budget 2026, dont le total s'élève à 835 601\$ dont 530 638\$ à répartir en quotes-parts aux 5 municipalités.

ÉGALEMENT d'adopter le tableau de la répartition des quotes-parts estimé;

QUE copie des documents pour approbation soient envoyés aux directeurs généraux de chaque municipalité de la régie, tel que prévu à la loi;

Les calendriers de collectes pour l'année 2026 seront produits en fonction du budget adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. RÉSOLUTION 51 -09-2022 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**R. 51-09-2026**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Steven Larose

QUE la séance extraordinaire soit levée.

**Adoptée**

Il est 10h 30.

*Je, M. André Ste-Marie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.*



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest**

---

*Président*

---

*Secrétaire-trésorier*



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest**